Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20261112-DEL088_2026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Exprimés : 14

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 6 novembre 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Delphine MOREAU, excusée et M. Marc SAVINA ayant donné procuration à M. Romain GOURLAY.
Secrétaire : M. Valentin FLAGEUL.

N°2026/088 – Motion pour le maintien d'une gouvernance à l'EPSM Finistère Sud

Vu le Code de la santé publique, notamment ses dispositions relatives à l'organisation et à la gouvernance des établissements publics de santé ;

Vu la motion adoptée par la Commission Médicale d'Établissement (CME) de l'EPSM du Finistère Sud le 17 septembre 2026 ;

Vu la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil de surveillance de l'EPSM du Finistère Sud le 16 octobre 2026 ;

Considérant l'annonce du départ de Monsieur Sébastien Le Corre, Directeur Général de l'EPSM du Finistère Sud, effectif à la fin du mois d'octobre 2026 ;

Considérant les inquiétudes exprimées par l'ensemble de la communauté médicale, les organisations syndicales et les représentants des usagers quant à l'éventualité d'une direction commune avec l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), le Centre Hospitalier de Cornouaille (CHC) ;

Considérant que l'EPSM du Finistère Sud est un établissement financièrement sain qui assure une mission de service public essentielle sur l'ensemble du territoire, prenant en charge près de 12 000 patients par an à travers 65 unités réparties sur le Finistère Sud (dont 80 % en ambulatoire) ;

Considérant les besoins croissants en matière de santé mentale (prévention du suicide, prise en charge des jeunes, addictologie) et la nécessité de préserver une gouvernance dédiée pour garantir la spécificité, l'attractivité et la réactivité des soins psychiatriques ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20261112-DEL088_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 6 voix pour et 3 abstentions :

- **AFFIRME** son attachement indéfectible au maintien de l'autonomie juridique, financière et fonctionnelle de l'EPSM du Finistère Sud.
- **S'OPPOSE** à tout projet de direction commune ou de fusion de gouvernance avec un établissement de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO).
- **DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne et au Ministère de la Santé de publier dans les plus brefs délais l'avis de vacance du poste de Directeur Général de plein exercice pour l'EPSM du Finistère Sud.
- **SOLLICITE** le maintien des fonctions supports au sein de l'établissement et la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) spécifique à la santé mentale.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS 29730 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU